

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le vendredi 7 mai 2021 à 9 heures, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: M. Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts et président de l'arrondissement
M^{me} Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral de Louis-XIV

Sont également présents: M. Laurent-Étienne Desgagnés, directeur d'arrondissement par intérim
M^{me} Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0051 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur le point inscrit à l'ordre du jour

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une période de questions portant exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Adoption des règlements

CA4-2021-0052 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.C.A.4V.Q. 195 - TM2021-044**

Sur la proposition de monsieur le président Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.C.A.4V.Q. 195.

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 9 h 06, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Patrick Voyer
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement